

« Le placement de chiens de protection dans les Pyrénées, un cas concret de conciliation entre les activités économiques et la protection de la biodiversité »

Auteur: Olivier Salvador*,

Olivier Salvador* Coordinateur « chien de protection » - Association Pour la Cohabitation Pastorale (ACP) et Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC).

Date : septembre 2007

1 Le chien de protection une longue histoire : Origine du chien de protection

1.1 L'arrivée de l'agropastoralisme

Il y a 6 000 ans environ, le système de développement correspondant au paléolithique, fondé sur la pratique de la chasse et de la cueillette tend à disparaître. Dans la région du « Croissant fertile » (zone correspondant à l'Iran-Irak actuel), la période du néolithique débute. Cette période est celle de la domestication des espèces animales et végétales et de l'invention de l'agriculture par l'Homme. Le développement de l'élevage permet l'arrivée du chien de protection. Désormais les sociétés humaines fondent leur mode de développement sur la transformation du milieu naturel et la domestication des espèces sauvages (animales et végétales). Une époque qui s'accompagne de déforestations massives et de la destruction importante des écosystèmes forestiers. La région du « Croissant fertile » devient le creuset de la domestication du bœuf, du cheval, du mouton, de la chèvre (DEGEILH, oct 2005). La culture du blé, de l'orge, des lentilles se développe. Le stockage des graines permet l'accumulation de richesse d'une année sur l'autre. Le développement du commerce s'intensifie. La densité humaine augmente dans de véritables villes. De grands empires atteignent leur apogée Babylone, Hittites, Assyrie, Perse; puis s'effondrent. Certains historiens avancent l'hypothèse de l'effondrement de ces civilisations dynamiques et dominantes comme en partie générée par un mode de croissance sans limite ne prenant pas en compte la fragilité du milieu naturel (SCHNITZLER-LENOBLE, 2002).

De nombreuses études scientifiques tendent à démontrer que les chiens domestiques actuels ont pour ancêtre commun le loup. Cette hypothèse partagée par bon nombre de spécialistes et de généticiens repose sur de sérieuses études génétiques (LANDRY, 2001). La domestication du Loup par les hommes semble avoir débuté il y a plus de 12 000 ans avant JC; la sélection des chiens domestiques en fonction des besoins et de leurs aptitudes

s'effectuant progressivement au cours des siècles.

1.2 Le Chien de protection en Europe dès 3 000 avant JC

Progressivement ce modèle agropastoral s'exporte vers l'Asie et l'Europe où il s'installe dans la durée à partir de 4 000 – 3 000 avant JC. Le gibier sauvage en parallèle se raréfie. L'aurochs, le cheval sauvage, l'élan disparaissent de certaines régions. Le milieu subit une crise écologique sans précédent liée aux activités humaines (SCHNITZLER-LENOBLE, 2002). La surface forestière diminue. Les besoins en bois sont nombreux : besoin en chauffage, maisons, cultures, pâturages. L'Homme façonne des paysages. Simultanément le chien de protection accompagne ce modèle socio-économique. De nombreuses fouilles archéologiques dans des gisements démontrent la place importante de gros chiens massifs, types molossoïdes. Le chien de protection est un élément essentiel dans ce monde agropastoral il permet de protéger des biens (brebis, chèvres) des vols humains et des différents prédateurs domestiques et sauvages. Partout où cette civilisation s'installe, le chien de protection l'accompagne de l'Europe à l'Asie. Aussi nous retrouvons différentes races de chiens de protection sur une zone géographique large. Il est très difficile d'évaluer le nombre de races de chien de protection à cette époque. De nos jours, 24 races de chiens de protection sont recensées dans le monde; citons: le berger de Russie, le Berger d'Asie Centrale, le Berger du Caucase, l'Akbash en Turquie, le Berger des Abruzzes, le Matin espagnol et le Montagne des Pyrénées.

1.3 Sur la période historique

Le chien de protection est mentionné comme chien de compagnie à la cour du Roi Louis XIV à Versailles. Il suscite un élan d'exotisme et de sympathie sans précédent. Cette anecdote semble être une des fondations de l'utilisation de ce de chien pour l'apparat et la mode. Cet usage s'amplifie au cœur du XIX^e siècle lors de la période romantique. Hugo, Lamartine, se succèdent dans les Pyrénées, accompagnant et engendrant un phénomène de mode pour des curistes bourgeois au cœur d'une montagne présentée comme inaccessible, pleine de mystère (COCKENPOT, 2006). Des chiots de protection se retrouvent en ville. L'image des Pyrénées avec le Patou devient dès lors un cliché d'Epinal.

1.4 Le chien de protection au XX^e siècle

En France, la présence de chiens de protection au troupeau semble s'être maintenue à travers un usage traditionnel dans de nombreuses régions montagneuses jusqu'au début du XX^e siècle. Avec la lente disparition des grands prédateurs (Ours, Lynx, Loup) l'usage du chien de protection disparaît progressivement. La baisse d'utilisation du chien de protection provient d'une politique d'extermination des grands prédateurs. Cette dernière repose sur une pluralité d'éléments:

- la volonté de l'État d'exterminer les grands carnivores (systèmes de primes pour abattre les animaux),
- l'usage de poisons et de pièges,
- la déforestation abusive des versants (bois de chauffe, forges catalanes),
- la disparition des ongulés sauvages.

Dans la deuxième partie du XX^e siècle, l'usage traditionnel du chien de protection se maintient uniquement au cœur des vallées béarnaises d'Aspe et d'Ossau où les derniers Ours brun des Pyrénées accrochent leur survie aux pentes inaccessibles.

En disparaissant progressivement du monde pastoral, le chien de protection emporte avec lui un savoir faire empirique dans l'éducation et dans la sélection. Sa disparition constitue une perte dans la culture paysanne difficilement remplaçable.

A la fin du XX^e Siècle, une conjoncture nouvelle permet le retour du Montagne des Pyrénées. Si les prédateurs sauvages se font rares au début des années 80, un autre domestique, celui là, le chien (*canis familiaris*) fait subir des dommages importants au monde pastoral. Cette prédation par le chien divagant menace parfois l'équilibre financier des exploitations pastorales. Aussi dans le Massif Central et la Vallée du Rhône, l'Institut de l'élevage se mobilise sur le sujet. René Schmitt puis Joël Pitt (Association Pour la Promotion des Animaux de Protection) et Marie Catherine Rousselot (Institut de l'Elevage) travaillent sur le dossier de l'accompagnement technique (ZAIRE, 2004). Des éleveurs pyrénéens recommencent à s'équiper de Patou en dehors des « zones à Ours » béarnaises (Ariège, Aude, Pyrénées-Orientales).

Un changement idéologique vis à vis de la perception par l'homme de la nature accélère le retour du chien de protection sur le devant de la scène. Amorcé dans les années 1970 il s'amplifie dans les années 1990.

Les sociétés françaises, européennes et mondiales changent. Les mouvements de protection de la nature se développent et la conservation de la biodiversité devient une des préoccupations majeures avec la volonté désormais de prendre en compte le respect de l'environnement et la protection des espèces dans le développement des activités humaines. De nouvelles valeurs se situent à plusieurs niveaux : écologiques, économiques, et éthiques.

Dans les Pyrénées comme dans les Alpes, les facteurs défavorables à la présence des grands prédateurs ont disparu. Ils sont mêmes été inversés; en témoignent :

- la volonté de l'État de protéger les grands prédateurs (programme de réintroduction, protection des espèces, mesures d'accompagnement pour le pastoralisme)
- l'interdiction de l'empoisonnement,
- le développement, via les plans de chasse, la réintroduction, des populations d'ongulés sauvages,
- le développement de la surface boisée en montagne,
- les mesures d'accompagnement pour le pastoralisme.

Cette situation sociétale et biologique nouvelle s'accompagne du retour naturel du Loup (*canis lupus italicus*) à partir de 1992 dans les Alpes françaises, depuis la population source italienne et des programmes de renforcement d'Ours brun (*ursus arctos*) sur la chaîne pyrénéenne en 1996 et en 2006. Le Chien de protection est propulsé au devant de la scène politique et médiatique. Il devient malgré lui un des outils rendant possible la cohabitation entre les activités économiques et la préservation de la biodiversité.

Aussi un blocage idéologique s'opère. Le Ministère chargé de l'Agriculture ne souhaite pas s'investir dans le placement de chiens de protection. Désormais, le Ministère chargé de l'Ecologie finance directement le programme de placement de chiens de protection sur les massifs alpins et pyrénéens.

1.5 Le contexte du retour des grands prédateurs sauvages est compliqué.

Face aux contraintes économiques internationales, le pastoralisme de montagne est en difficulté. En réponse à la baisse des revenus agricoles (prix au kg de l'agneau au même niveau depuis la fin des années 70), les pratiques pastorales dans l'élevage montagnard changent. La taille des troupeaux augmente et la présence humaine régresse. En 2007, le revenu d'un éleveur ovin viande dépend à plus de 60% d'aides publiques (éleveurs com pers.). Le principal problème, c'est le prix à la production de l'agneau, actuellement en chute libre de - 15% et - 20% en 2007 par rapport à l'année précédente. Les cours sont actuellement à des niveaux qui sont inférieurs de plus de la moitié aux coûts de production tandis que les prix de la consommation de la viande d'agneau eux ne baissent pas. **(La lettre de l'acp, août 2007 n°9).**

L'ensemble de ces facteurs complique l'adaptation du monde pastoral à une nouvelle contrainte, générée par le retour des grands prédateurs. Le retour des techniques de protection des troupeaux devient alors indispensable. Le placement de chien de protection dans les Pyrénées en est un cas concret de conciliation entre les activités humaines économiques et la conservation de la biodiversité que nous vous invitons à découvrir dans le paragraphe suivant.

2 La politique de placement de chiens de protection sur les Pyrénées françaises

2.1 Petite approche historique du placement de chien de protection

En 1996, l'association ARTUS, partenaire du Ministère de l'Ecologie dans le renforcement de la population d'Ours brun sur les Pyrénées, initie une campagne de sensibilisation auprès des éleveurs dans les Pyrénées Centrales (ZAIRE, 2004). Elle mandate Pascal Wick pour placer les premiers chiens de protection dans cette zone géographique, qui expérimenté a vécu une riche expérience sur les chiens de protection en Colombie Britannique.

Par la suite dès 1997, il assure la formation de Gilbert Guillet aux techniques de mise en place de chiens de protection. L'Association des Pâtres de Hautes Montagne de l'Ariège (APHMA) dont fait parti Gilbert Guillet prend alors le relais de l'Association Artus.

En 1998, Gilbert Guillet devient le coordinateur de cette mission. Désormais le placement de chien de protection s'effectue des Pyrénées Centrales aux Pyrénées-Orientales. En 2001, pour des raisons politiques, l'APHMA ne souhaite plus porter la mission « Chien de protection ». C'est l'« Association pour la Cohabitation Pastorale » (ACP) qui en prend le relais. En 2001 la Réserve Naturelle de Nohèdes opératrice du site Natura 2000 Madres-Coronat s'investit sur le suivi et le placement de chien de protection en étroite relation avec le coordinateur pyrénéen. C'est le début de l'investissement des Réserves Naturelles Catalanes dans ce domaine de la protection des troupeaux.

Le rayonnement de l'ACP est rapidement croissant. En 2007, les salariés « animateurs Chiens de protection » sont au nombre de 5 dont 4 « animateurs Chiens de protection » et une technicienne pastorale chargé du dossier « diagnostics de vulnérabilité ».

Cette association regroupe différents éleveurs, bergers, vachers, apiculteurs. Ils partagent ensemble l'ambition de contribuer à la mise en place d'un pastoralisme durable respectueux de la biodiversité. Un de leurs axes essentiels est de travailler à la recherche de moyens et d'actions pour l'avenir d'un nouveau type de pastoralisme compatible avec la faune sauvage. Voici les réflexions et des actions qui y sont menés : techniques de protection des troupeaux,

aides compensatoires aux mesures de protection, indemnisations vis à vis des dommages, développement de produits labellisés pour valoriser la fonction de production des éleveurs; gestions durables des zones pastorales.

Ainsi, le Ministère de l'Ecologie et de l'Aménagement durable s'investit dans la politique de placement de chien de protection. Une convention financière est allouée par l'Etat pour l'aide à l'achat d'un chien Patou, pour l'aide à l'utilisation durant la période d'estive dans les Pyrénées. Les animateurs de l'ACP interviennent pour aider les éleveurs à éduquer leurs chiens de protection.

Les actions de cette structure pastorale ne se limite pas au domaine des chiens de conduite, depuis 2007 elle travaille à la réalisation de diagnostics de vulnérabilités pour les éleveurs volontaires. La mise en place de ces diagnostics offre une aide concrète aux éleveurs confrontés aux enjeux modernes de la cohabitation en montagne (prédation par la faune sauvage, flux touristique sur les estives, chiens divagants...). Ces diagnostics reposent sur l'analyse quartier par quartier, des caractéristiques physiques et humaines de l'environnement, des caractéristiques des troupeaux, leur conduite, de l'aménagement des quartiers.

2.2 Un éclairage sur la prédation en France, dans les Pyrénées et dans les Alpes

En France, la question de la prédation sur le cheptel domestique et sauvage dans les Pyrénées et ailleurs est un sujet délicat et plein de controverses. Actuellement, il n'existe pas de méthode statistique fiable pour évaluer les dégâts causés par les chiens divagants sur le cheptel domestique comme sur la faune sauvage. De nombreux biais existent et ne permettent pas d'obtenir des chiffres valables. Les études existantes sur l'évaluation de la prédation par des chiens divagants sur le cheptel domestique reposent sur du déclaratif. Ce diagnostic est tributaire des souvenirs des personnes enquêtées. Aussi les chiffres disponibles sur la prédation en France par les chiens divagants sont difficilement utilisables. Toutefois ils existent et, à défaut de traduire la vérité ils donnent des tendances, variables selon les groupes humains.

En France la prédation par les chiens domestiques sur le cheptel ovin est estimée dans une fourchette située entre 0,25% et 5 % (d'ovins au pâturage victimes d'attaques de chiens) (BROSSE-GENEVET, 2007). Le niveau de prédation sur le cheptel ovin par des chiens divagants en France est compris selon la source entre 25 000 (organisme agricole) et 500 000 brebis (organismes naturalistes) sur les 10 millions de têtes du cheptel ovin national.

Sur les Pyrénées le niveau annuel de pertes de brebis est évalué entre 17 000 et 28 000 brebis par an (entre 3 et 5%) sur un cheptel en estive de 570 000 ovins (REYNES, 2005). Ces pertes sont dues au dérochement, foudre, prédation, vols humains, maladies. Sur les Pyrénées-Orientales une étude de la Chambre d'agriculture réalisée à la fin des années 1990 évalue le niveau des dégâts par des chiens divagants. Il se situe entre 300 et 800 brebis par an sur un cheptel de 18 000 brebis (soit une proportion de perte sur un troupeau estimée entre 1,5 % et 4,5%).

A l'inverse, l'évaluation de la prédation par des animaux sauvages protégés par la loi française tels, Ours, Loup, Lynx provient d'une procédure administrative mieux standardisée: réalisation d'un constat d'attaque technique, expertise et recherches d'indices, avis de l'administration à partir de grilles d'analyses. Grâce à cette démarche, nous pouvons dire que l'Ours dans les Pyrénées françaises occasionne entre 200 et 300 dégâts par an sur le cheptel ovin domestique (MEDAD, 2007). Sur cette estimation tous ne sont pas scientifiquement prouvés comme étant directement liés au plantigrade. Certains dégâts peuvent le devenir par un arbitrage au sein de la « commission dommages Ours » à la Préfecture de chaque

département pyrénéen. En zone de présence de l'Ours le bénéfice du doute est favorable à l'éleveur. Ainsi les dérochements intervenus en Haute Ariège en 2006, 2007, et dans le Béarn en 2005, ont été attribués à l'« Ours ».

Sur le département des Pyrénées-Orientales la prédation par le Loup a touché un éleveur entre 1997-1999, bien qu'aucune expertise n'ait été réalisée sur cette période. Certains de ces dégâts furent réellement attribués au Loup après coup. Par la suite de 2000 à 2007 d'autres dégâts ont été imputables à ce prédateur (deux à trois par an). Le faible niveau de dégâts par le Loup sur ce secteur peut s'expliquer par la faible densité d'individus fréquentant le secteur et par la mise en place progressive de moyens de protection des troupeaux.

Dans les Alpes, avant l'arrivée du Loup les pertes occasionnées par le chien domestique sont évaluées entre 15 000 et 20 000 brebis par sur un cheptel ovin de 850 000 brebis. Depuis le retour du Loup dans les Alpes, chaque attaque de prédateurs signalée par un berger ou par un éleveur, donne lieu à une expertise technique. A partir de cette expertise l'administration peut se déterminer pour une éventuelle indemnisation (DUCHAMP *et al.*, 2000) :

- 20 % des dégâts caractéristiques du Loup,
- 20 % des dégâts responsabilité du Loup exclu,
- 60 % des dégâts Loup ni exclu, ni prouvé.

Le bénéfice du doute bénéficiant à l'éleveur dans une zone de présence de Loups.

Les outils statistiques existants sont inadaptés pour évaluer la prédation par les chiens divagants. Autour du phénomène de la prédation (impact psychologique et économique) les argumentaires idéologiques oeuvrent ni en faveur de la cause des proies ni celles des prédateurs. Au sein de l'ACP, nous préférons travailler au développement de moyens pour la protection des troupeaux et à la recherche pour améliorer l'efficacité des moyens de protection afin d'apporter une aide concrète au pastoralisme de montagne. Quelques soient les chiffres, les méthodes, et l'origine, la prédation représente un manque à gagner et une souffrance pour l'éleveur.

2.3 Le bilan de l'année 2006-2007 en matière de placement de chien de protection sur la chaîne pyrénéenne et les tendances pour l'année 2007.

En 2006-2007, le nombre de Chiens de protection s'élève à plus de 200 Chiens sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne.

Malgré des difficultés dans certains secteurs (Haute Ariège, Hautes Pyrénées) où des éleveurs boycottent l'usage du Montagne des Pyrénées, le nombre de chiots n'a jamais été aussi élevé (47 chiots). Terre traditionnelle du Patou, le Béarn est rentré dans le dispositif.

Plus qu'une approche quantitative, une approche plus fine révèle que seulement 50% de chiens de protection se retrouvent en estive. Cet écart s'explique par le fait que certains chiens sont trop jeunes, et que de nombreux éleveurs sur les estives boycottent encore le placement de chiens (ZAIRE, 2007). Ainsi il existe de nombreux secteurs fréquentés par les Ours avec des troupeaux non protégés.

Depuis l'année 2007, les éleveurs volontaires pour l'équipement en chien de protection en zone montagne ont accès aux aides financières de l'Etat même en dehors des zones de présence d'Ours. Le secteur montagnard des Pyrénées-Orientales est particulièrement visé par ce dispositif attractif. En effet, depuis dix ans, des indices de Loup sont régulièrement collectés sur ces secteurs montagnards. Aussi le placement de chiens de protection s'inscrit dans une logique d'anticipation afin d'éviter une prédation trop importante en cas d'une installation de prédateurs sauvages. En effet un chien de protection au travail devient efficace à partir de l'âge de 2 ans. Des éleveurs de cette zone sont volontaires pour travailler sur l'amélioration de la protection de leurs troupeaux. Il convient de les accompagner et de les aider dans leur démarche notamment par le placement et le suivi de chiens de protection.

3- Moyens et perspectives pour améliorer la protection des troupeaux

Une étude réalisée en 2002 a permis d'évaluer l'efficacité des chiens de protection sur les Pyrénées. Cette étude menée sur une vingtaine d'élevages, démontre une baisse moyenne de 90% de la prédation sur les troupeaux ovins après le placement de chiens de protection. Le nombre de brebis sauvées par le chien de protection s'élève à 250 brebis (REYNES, 2005). Cependant sur l'échantillon des conduites différentes des troupeaux sont observées : avec bergers, sans berger, regroupement nocturne, sans regroupement... Le gardiennage des troupeaux est un des leviers d'optimisation en terme d'efficacité des chiens de protection. D'autres éléments doivent l'accompagner: l'augmentation du nombre de chiens, l'effort sur la sélection (ZAIRE, 2004), les connaissances sur le chien.

3.1 La connaissance de l'identité du chien de protection améliore l'utilisation de cet outil

Perceptions

Le contexte du retour de ce chien au travail est délicat. Un des freins à l'utilisation optimum de cet outil est l'existence de nombreuses idées reçues quand aux relations chiens et maîtres comme ces quelques témoignages le prouvent : « *C'est un chien à part un chien différent, il ne faut pas le toucher. Au troupeau sans contact avec les humains et il fait sa vie* » (com.pers). « *Il faut éviter toute familiarité, juste de l'indifférence* » (com.pers).

Ou encore des fausses perceptions existent sur la fonction de ce chien et sur ces capacités : « *Il ne faut pas bloquer le chien de protection, il fait sa vie. Sur les VTT, les voitures, les randonneurs à grande distance je n'interviens pas. Si j'interviens je vais affaiblir son caractère protecteur* » (com.pers).

Ces idées reçues répandues témoignent de la méconnaissance de ce qu'est le Montagne des Pyrénées, alors que comme tout chien domestique il possède (ZAIRE, 2006) :

- Un instinct de chasse (pour se nourrir et assurer sa survie),
- Un instinct de reproduction (perpétuer l'espèce),
- Un instinct de protection du territoire.
- Il a besoin également pour bien fonctionner d'une hiérarchie bien établie.
- Il ne possède pas l'instinct de protection. Il n'existe pas dans la nature des carnivores qui protègent les herbivores chez les espèces animales. Aussi c'est l'instinct de protection du territoire qui est utilisé, détourné pour assurer la protection du troupeau. Le troupeau devient le territoire du chien. Aussi lorsqu'une menace interagit sur son territoire il s'interpose.

Le dressage du Patou par son maître

Pour obtenir un chien de protection efficace, la sélection et le dressage du chien sont deux principes fondamentaux. Une synthèse récente sur la méthodologie du dressage du chien de protection a été rédigée par Pascal Cacheux, animateur chien de protection et spécialiste canin au sein de l'ACP.

Bien qu'on ne puisse pas parler d'un dressage précis comme avec d'autres chiens, une éducation est à mener. Le chien doit être relié à l'Homme, son maître pour être efficace en protection et contrôlable (mise en laisse, répondre à son nom, comprendre les limites de son domaine d'intervention) (CACHEUX, 2007). Dès l'âge de quatre mois il pourra faire ses

premières sorties et devra être mis en laisse. Il devra répondre à son nom, accepter le déplacement tenu en laisse.

La mise en place d'un chien de protection s'effectue toujours chez des éleveurs volontaires et motivés. La saison idéale reste l'hiver, période où les brebis sont à l'intérieur des bergeries. Là dans la chaleur du troupeau le chiot âgé de huit semaines est introduit auprès de brebis adaptés (pas de mère gestante, pas d'agneau) plutôt des agnelles. La socialisation aux brebis est la période cruciale de la réussite du placement de ce chien.

Les principes généraux de la protection

Ce chien n'est pas un chien d'attaque. Il protège et constitue une force d'interposition de dissuasion entre son troupeau et toute présence étrangère. Le troupeau pour l'homme est un bien, il détient une valeur économique et aussi affective forte. Pour protéger ce bien, le Montagne possède de nombreux atouts. Il est physiquement imposant (entre 30 et 60 kg), possède un aboiement puissant, et une mobilité étonnante pour son gabarit.

Son rôle de protection se caractérise par une action directe (déplacement vers la menace, pelage gonflé, oreilles dressées, aboiements), et par une action indirecte de marquage territorial (urine, fèces, grattage au sol).

Quelle bêtes à protéger ?

Nous possédons suffisamment d'éléments dans des secteurs géographiques différents (Pyrénées, Alpes, Afrique, Alaska) qui démontrent une grande capacité d'adaptation du chien de protection à des contextes variables.

Ces animaux peuvent protéger des brebis, des chèvres, de la volaille, des veaux... Quelques soient les milieux ou les espèces, le principe général est le même : il protège son territoire, le troupeau.

Il est reconnu comme efficace en France contre les prédateurs suivants: chiens domestiques, renards, sangliers, grands corbeaux, rapaces, Ours, loups, Lynx... Dans d'autres zones géographiques ces capacités de protection sont constatées vis à vis du Guépard (Namibie), du Coyote, du Grizzli, de l'Ours Noir (USA, Canada) (WICK, 1996).

Nous verrons dans le paragraphe intitulé l'efficacité des chiens de protection, toutes les nuances techniques à apporter.

L'efficacité du chien de protection est tributaire de plusieurs facteurs.

3-2 La description du dispositif idéal pour protéger un troupeau à revoir

Fruit de pratiques millénaires enrichie par une mise en place « technique » depuis plus de 20 ans, l'amélioration de l'efficacité de la protection des troupeaux nous paraît possible et nécessaire.

Cette amélioration repose sur de la complexité. Pour y parvenir la combinaison de facteurs complexes, qualitatifs, quantitatifs, associant le contexte social, pastoral, environnemental est nécessaire.

A travers les lignes qui suivent nous vous proposons quelques pistes de réflexions et de propositions pour améliorer les dispositifs: chiens de protection, bergers, chiens de conduites, parcs, conduite de troupeau, cabanes, parcs de nuit, revalorisation de la fonction de production des éleveurs.

Le descriptif du dispositif idéal

La présence du berger, de chiens de protection, de chiens de conduite, de cabanes, de parcs (de nuit, de mauvais temps) sont des éléments incontournables pour améliorer l'efficacité des moyens de protection. Mis ensembles, combinés, améliorés, ils permettent de réduire la prédation.

Chaque élément de ce système permet aux autres de fonctionner. Ainsi la présence d'une cabane permet au berger de mieux dormir la nuit, de moins se déplacer et donc d'être plus efficace en journée. Reposé, il assure ainsi une meilleure garde de son troupeau. Le troupeau plus compact est regroupé le soir. Le travail actif des chiens de protection est alors facilité. Ce dispositif idéal repose sur des éléments quantitatifs (Patou, berger, cabane, parc de nuit, chien de berger...) comme qualitatifs (savoir faire du berger dans la conduite du troupeau, localisation de la cabane et du parc de nuit, qualité du chien de protection, savoir faire du berger en matière de chiens). L'Homme est au cœur de ce dispositif.

Les chiens de protection

L'amélioration de l'efficacité est désormais possible. Auparavant, le choix du chien et de son intégration au troupeau se limitait à des critères personnels difficilement transposables d'une personne à l'autre et d'un élevage à l'autre. (Cacheux, 2007). Cette conception empirique ne correspond plus au contexte actuel. Désormais les seuls critères d'efficacité et de rentabilité ne permettent plus de supprimer des chiens sans au préalable améliorer la technique de dressage et la sélection.

Le développement de la technicité améliore le schéma de sélection :

- optimisation de la qualité de production et de choix des chiens destinés au travail,
- rationalisation de la technique de mise en place (chiot au contact du troupeau, âge du sevrage du chiot, sélection du chiot).

Le dressage permet d'appeler son chien et de le manipuler (le déplacer en laisse, le transporter en voiture, l'empêcher de s'éloigner).

C'est l'Homme, son chef de meute qui assure la cohérence et la stabilité du chien. L'association Homme-chien est primordiale au bon fonctionnement du chien. C'est l'Homme qui détermine son territoire, maîtrise ses pulsions de chasse et de poursuite (VVT, vaches, voitures...), nourrit correctement son chien, s'impose physiquement.

L'investissement humain dans le dressage est synonyme d'amélioration de la qualité du chien et donc de son efficacité à la protection.

Le nombre de chiens de protection est également un élément qui a son influence. Il dépend du relief, de la taille du troupeau, de la pression de prédation. Le nombre maximum de chiens par troupeaux est de l'ordre de 5 Chiens. Au delà il n'existe pas de garanti sur le bon fonctionnement des chiens (déviance lié au comportement de chiens en meutes).

Il est désormais reconnu qu'il n'existe pas de règle de proportionnalité entre le nombre de chiens de protection et le nombre de brebis.

Le retour du berger

Sans berger les pertes en estive sur un troupeau peuvent être graves (maladies, accident, prédation...). Le bon fonctionnement du Patou dépend de l'implication de l'Homme sur le chien lui même mais aussi dans le dispositif pastoral.

Les différentes façons de mener un troupeau ont des incidences sur le milieu et sur l'efficacité de la protection du troupeau par les Chiens : présence occasionnelle de l'éleveur, surveillance du troupeau, troupeau dirigé avec présence intermittente, et enfin gardiennage du troupeau avec présence permanente. Un troupeau conduit rassemblé la journée et regroupé le soir dans des parcs aura moins de chance de subir une prédation. Pour y parvenir le berger à besoin d'un **bon chien de conduite** (dressage, sélection). Ce chien professionnel sous les ordres du berger est précis dans le travail et permet un regroupement des brebis. Il permet au berger de s'économiser, de moins marcher. Regroupé à la nuit tombée par des chiens de conduite aux ordres du berger, les brebis bénéficient du travail des Montagnes des Pyrénées. Ces derniers veillent la nuit et font face si la menace rode (abolement, interposition, course...). **La cabane**

est aussi un élément important du dispositif. Sa localisation bien établie permet au berger de dormir au sec et au chaud pas très loin de la zone de couchade des brebis. L'accessibilité est facilitée pour réduire au maximum les déplacements pédestres du berger. L'équipement en moyen de communication de la cabane peut constituer un atout pour le lien social, l'écoute, les échanges avec les autres, le signalement d'une prédation... Le retour du berger ne peut se réaliser que dans le cadre d'un cursus de formation précis et par une revalorisation des conditions de rémunération.

Le regroupement nocturne dans des parcs

Le rassemblement dans des parcs nocturnes est un élément clé de la protection nocturne par beau temps et encore plus par mauvais temps. Le parc freine le mouvement de panique des brebis. Ces dernières confrontées à un danger peuvent partir en courant, ensemble et devenir vulnérable à un dérochement. Un parc suffisamment grand a pour objectif de réduire les probabilités de dérochement en contraignant les brebis sur des zones non dangereuses, de réduire les risques de piétins, et de limiter la perte de brebis lors de mauvais temps (ZAIRE, 2007).

La présence de l'Homme pour un pastoralisme durable et respectueux de la biodiversité

Souvent présenté comme une évidence « le pastoralisme permet la biodiversité », la réalité est plus complexe et à nuancer. L'histoire de l' « herbivorerie » sauvage et domestique, de son impact sur le milieu oblige à reconsidérer cette question avec beaucoup plus de nuances que la maxime ci-dessus (VIGNON, 2007). Des écologues mettent en évidence la complexité des phénomènes d'évolution des milieux ouverts, depuis le néolithique. Le pastoralisme peut être favorable à la biodiversité dans certaines conditions. Chez les sociétés pastorales passées l'objectif était de gérer le capital pastoral (cheptel et valeur fourragère). La présence humaine était importante. Ces pratiques ont généré de nombreux paysages pastoraux aujourd'hui quasiment disparus. Chaque quartier de montagne était pâturé à des périodes précises selon des calendriers rigoureux. Ce système fondé sur une conduite précise des troupeaux (notion de terroir pastoral) en montagne disparaît dans les années 1960 avec la crise qui touche l'agriculture et le pastoralisme de montagne.

La baisse des revenus agricoles en montagne entraîne une mutation des pratiques. Dans certains secteurs des exploitations pastorales disparaissent entraînant un exode rural marqué. Certaines exploitations pastorales se maintiennent, d'autres se créent. La baisse des revenus se traduit par une dépendance aux subventions. Il s'en suit une dévalorisation de la fonction de production des éleveurs dont l'impact psychologique est rarement pris en compte (SALVADOR, 2003). Pour s'adapter à la contrainte économique et poursuivre leur activité, les éleveurs s'adaptent (Guillet, com pers.). La taille des troupeaux augmente avec en même temps la diminution de la main d'œuvre. Les troupeaux ne sont plus conduits en montagne. La pratique du ranching dans des grands parcs clôturés ou sans clôtures se développe pour de nombreux types d'élevage bovins, équin, ovins, caprins.

Il existe un impact négatif de l'intensification des pratiques pastorales (Vignon, 2007).

- Livré à lui-même le bétail domestique sous-pâturé certains secteurs et surpâturé d'autres,
- L'absence de contrainte sur le troupeau entraîne une absence de repos de la consommation sur les zones les plus apétantes,
- L'absence de respect de calendriers de pâturage entraîne également une consommation des plantes (notamment les légumineuses) avant la mise en graine,
- Le stock de graines au sol diminue, la semence ne se renouvelle plus,

- Les espèces végétales adaptées aux cycles rapides sont favorisées,
- La concentration importante des troupeaux domestiques entraînant des transmissions de maladie aux troupeaux sauvages (brucellose, kérato-conjonctivite, piétin),
- Le traitement phyto sanitaire violent (mort des coprophages et de leurs prédateurs)
- Le piétinement des zones humides (compactage du sol, concentration d'excréments, perte de la qualité des eaux),
- La baisse de la diversité végétale,
- La baisse de la diversité des insectes (orthoptères) s'accompagne de la baisse de la quantité d'insectes pollinisateurs. Les conséquences sur la détérioration pastorale et de la biodiversité peuvent être sans équivoques.

La réduction de la main d'œuvre dans l'élevage entraîne une sensibilité accrue à la prédation et altère la ressource pastorale. L'hypothèse que nous avançons est la suivante :la conduite des troupeaux est à la fois nécessaire pour améliorer la protection des troupeaux et pour assurer une gestion durable du patrimoine pastoral. Les réflexions sur cette thématique sont en cours au sein des Réserves Naturelles Catalanes et dans différents espaces naturels protégés français.

Conclusion

Avec le retour d'un prédateur sauvage sur un secteur géographique où il a été absent durant des décennies, le bouleversement chez les éleveurs est important. Les pratiques pastorales sont obligées d'évoluer, le travail au quotidien est bouleversé. Une contrainte nouvelle apparaît, une inquiétude supplémentaire se développe. Des aides financières existent pour aider les éleveurs à l'adaptation leurs systèmes pastoraux: conduite du troupeau par un berger, chiens de conduite, chiens de protection, regroupement nocturne dans des parcs, regroupement dans des parcs de mauvais temps. L'ensemble de ces éléments doivent avoir une dimension autant quantitative que qualitative pour bien fonctionner. De même lorsqu'il y a des pertes générées par ces animaux déprédateurs, des compensation financières existent.

Pourtant pour beaucoup d'éleveurs elles ne compensent pas une perte dans un secteur d'activité à la dimension économique et affective forte. La mise en place de moyens de protection toujours plus précis ne permettra jamais de réduire à zéro la prédation. Un niveau de perte sera toujours présent, variable selon les années. Aussi l'amélioration du bien être des éleveurs vis à vis de la prédation passe aussi par un changement de perception vis à vis du prédateur sauvage par définition libre et imprévisible. Partout dans le monde les éleveurs refusent la prédation, mettent en place des stratégies pour l'éviter. En Italie comme en Espagne, dans des secteurs où le Loup et l'Ours n'ont jamais disparu, la perception de ces animaux est différente de celle du milieu pastoral pyrénéen majoritaire contemporain. Pour les éleveurs de ces zones montagnardes habitées, l'Ours et le Loup font partis du paysage, ils sont habitants de leurs montagnes (BOBBE, 2002). Leur prédation est « mieux perçue » moins stressante. Dans les Pyrénées, leurs opposants les plus virulents leur attribut un statut d'étranger, de sans papier...L'évolution du regard de l'Homme vis à vis de la faune sauvage déprédatrice demandera du temps.

Il existe une relation complexe et étroite entre les enjeux pastoraux, la biodiversité, la protection des troupeaux. Tous ces éléments souvent opposés, pourraient au contraire se compléter à condition de retrouver une approche technique et dépassionnée au dossier qu'est le pastoralisme et la sauvegarde de la biodiversité. Cette nécessaire conciliation entre l'Homme et la Nature se retrouve au cœur de tous les enjeux environnementaux locaux comme mondiaux. Dans le cadre du développement durable, c'est devenu l'enjeu majeur du XXI^e siècle. La préservation d'une biodiversité riche sur un territoire apporte parfois des contraintes. Aux groupes humains de travailler ensemble pour que cette biodiversité apporte une plus value sociale, économique et intellectuelle à ce même territoire. A sa petite échelle, si modeste soit elle, le chien de protection contribue à cette conciliation. Il constitue une passerelle, un lien entre les Hommes et la grande faune sauvage.

Bibliographie

- BOBBE S., 2002 - *L'Ours et le Loup dans les Monts Cantabriques*. MSH-INRA. INRA, Paris. 256p.
- BROSSE-GENEVET E. AUSSIBAL, G. BRUNSCHWIG, G. DIMANCHE, M. GARDE, L., 2007 - *Les dégâts de chiens divagants: résultats d'enquêtes sur 6 territoires d'élevage*: pp. 30-40. In GARDE L. (Coords.). *Loup Elevage s'ouvrir à la complexité*. Aix en Provence, 15 et 16 juin 2006. CERPAM-Institut de l'élevage-SIME/SUAMME. *Actes du séminaires technique*, Vol. 1. 248.
- CACHEUX P., 2007 - *Guide pour l'acquisition, la mise en place et l'utilisation d'un chien de protection (sous presse)*. Fascicule. acp, Vicdessos. 6p.
- COCKENPOT B, 2006 - *Les Pyrénées, les couleurs de la biodiversité*. Pyrénées-Vivantes.
- DEGEILH J., oct 2005 - *Y a un problème avec les bêtes*.
- DUCHAMP C., GENEVEYV V., FAVIER F., DAHIER T., De BEAUFORT R., DURANT C., OLEON P. et PION M., 2000 - *Le retour du Loup dans les Alpes françaises*. rapport d'activité LIFE. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. 47.
- LANDRY J.-M., 2001 - *Le Loup*. Les sentiers du naturaliste. Delachaux et Niestlé. 240p.
- MEDAD, 2007 - *La politique de l'Ours*. Etat. 1^o août 2007.
- REYNES A., 2005 - L'Ours des Pyrénées, les 4 vérités: pp. 39-74. In BENHAMMOU F. B., S. CAMARRA, J.J. REYNES, A. *Domaine pyrénéen*. Privat, Toulouse. 158p.
- SALVADOR O., 2003 - *Le Loup, le Lynx et l'Ours, dans le massif du Madres-Coronat (Pyrénées-Orientales), cohabitation grands prédateurs et activités humaines en territoire de montagne: enjeu et perspectives*. Mémoire de Master, Politiques du développement et de l'environnement. IRD, Orléans. 133p.
- SCHNITZLER-LENOBLE A, 2002 - *Ecologie des forêts naturelles d'Europe: Biodiversité, sylvigénèse, valeur patrimoniale des forêts primaires*. Tec et Doc. Lavoisier, Paris. 271p.
- VIGNON V., 2007 - Réflexions sur le pastoralisme et la qualité biologique des milieux naturels de montagne. *La gazette des grands prédateurs*. **22**: 17-21p.
- WICK P., 1996 - *Chiens de protection sur troupeau ovin: utilisation et méthode de mise en place*. Ministère de l'environnement. 17p.
- ZAIRE C., 2004 - Actions chiens de protection dans le cadre du renforcement de la population d'Ours dans les Pyrénées. *La cohabitation Homme/grands prédateurs en France (Loup et Ours), enjeux didactiques pour la conservation de la nature et le développement durable?* : 117-122.

ZAIRE C., 2006 - *Le chien de protection sur troupeau ovin.*

ZAIRE C. CACHEUX, P. PUISSEGUR, M. SALVADOR, O., 2007 - *Chien de protection 2006.* rapport annuel. ACP, Vicdessos. 40 p.